

Cité du Vatican, le 2 avril 2020

Prot. n. Sp R. 2419/20

Vu les mesures mises en œuvre par les gouvernements et, en particulier, les restrictions des déplacements et voyages en raison de la pandémie causée par le Covid-19, la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique dispose ce qui suit :

- elle autorise le report de la célébration des chapitres généraux et provinciaux à une date à préciser ;
- une fois fixées les nouvelles dates de la célébration du chapitre, que l'on informe le Dicastère par une communication écrite envoyée par la poste électronique à l'adresse suivante : segr@religiosi.va; ou par fax au numéro suivant : 06 6988 4526 ;
- dans ce contexte, on rappelle que les mandats des Supérieurs majeurs et des Conseils respectifs sont prorogés jusqu'à la prochaine célébration des chapitres ;
- ces indications prennent effet à la date de promulgation du Décret général CIVCSVA Prot. n. Sp. R. 2419/20 du 2 avril 2020 et resteront d'application jusqu'au moment où seront données de nouvelles dispositions.

João B. Card. de Aviz
Préfet

✠ José Rodríguez Carballo, O.F.M.
Archevêque Secrétaire